



Devise

Euro

Bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale ^{1) 2)}

R5031

Revenu net provenant de l'exercice d'une profession libérale exercée ou mise en valeur au Grand-Duché de Luxembourg, y compris un éventuel bénéfice de cession ou de cessation

0110

R0075

Montants non déductibles conformément à l'article 168ter L.I.R.

R0077

Revenus nets de sociétés étrangères contrôlées à inclure conformément à l'article 164ter L.I.R. (suivant détail en annexe)

R1260-0-0

Bénéfices distribués par une société étrangère contrôlée qui sont exonérés conformément à l'article 164ter, alinéa 4, numéro 6 L.I.R.

R1270-0-0

Plus-value de cession exonérée conformément à l'article 164ter, alinéa 4, numéro 7 L.I.R.

R1280

Sous-total (R1260 + R1270)

Sous-total avant l'application de l'article 168bis L.I.R.

R7690

Surcoûts d'emprunt encourus non déductibles ³⁾

R7685

Surcoûts d'emprunt reportés déductibles

Veuillez joindre le complément "Surcoûts d'emprunt encourus selon l'article 168bis L.I.R." et reporter les montants R7690 et R7685 ci-dessus.

Bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale

